



Les radios locales associatives, les oubliées du plan de relance gouvernemental !

Les 680 radios de territoires, en France métropolitaine et outre-mer, à statut associatif, ont poursuivi et renforcé leurs programmes au bénéfice de leurs auditrices et de leurs auditeurs et des services de l'État, dans des conditions budgétaires dramatiques.

Ce travail de terrain a été unanimement salué par Roch Olivier Maistre, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et par Franck Riester alors ministre de la Culture, lors du premier confinement, pour leurs actions d'urgence d'information sanitaire et de lien social dans les quartiers et les campagnes, auprès des familles et des personnes isolées, fragilisées par le confinement, des commerçants, artisans, travailleurs indépendants et des petites entreprises durement impactés et pour lesquels leur travail de lien social et d'information est indispensable. Elles sont les seules à faire ce travail.

80 % des entreprises de la radiodiffusion privée sont des radios associatives. Le secteur de la radiodiffusion privée est constitué de 950 entreprises nationales et locales et de 5200 salariés. Les radios associatives, avec leur deux millions d'auditrices et d'auditeurs, forment un secteur professionnel spécifique de l'audiovisuel.

Ce secteur est fort de 680 Très Petites Entreprises, associations Loi 1901, et de 2400 salariés dont 300 journalistes.

Aujourd'hui, avec une perte moyenne de chiffre d'affaire estimée à 25.000 euros par radio ce sont près de 700 emplois qui sont menacés dans ces structures. Les plus fragiles étant bien sûr celle qui sont à 100% non commerciales et n'interviennent pas dans le secteur publicitaire (c'est le cas de radio CALADE).

Les crédits inscrits au Projet de Loi de Finance (PLF) pour 2021 ne prennent pas en compte l'impact dramatique de la crise sanitaire sur les radios locales associatives.

En conséquence les organisations nationales de radios associatives (CNRA – Confédération Nationale des Radios Associatives, SNRL – Syndicat National des Radios Libres, FFRC – Fédération Française des Radios Chrésiennes) et toutes leurs fédérations locales (AURA Fm en Auvergne Rhône-Alpes) exigent ensemble

une réponse forte à l'impact économique immédiat de la crise sanitaire sur cette filière.

Cette demande entre dans le cadre des « 30 millions d'euros alloués pour soutenir la diffusion des radios et des TV locales » où rien n'est fléché vers les radios associatives pour sauver la filière.

Les radios locales associatives sont, à ce stade, les oubliées du Plan de Relance.

Dans une action commune, les organisations professionnelles du secteur, après avoir travaillé ensemble, exigent de rectifier cette situation.

Elles appellent les radios et tous leurs auditeurs à saisir dès aujourd'hui, par tous les moyens, leurs élus locaux et leurs parlementaires pour exiger une modification de cette anomalie scandaleuse au regard de la réalité.

Le Président de radio CALADE.